

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GREFFEIL  
Séance du 14 décembre 2020**

Date de la convocation: 07/12/2020

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Votants: 6

Pour: 6

Contre: 0

Abstentions: 0

*L'an deux mille vingt et le quatorze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Marc WAGNER*

**Présents:** Jean Marc WAGNER, Sebastien VIGOUROUX, Luc BERGIN, Nina POUDOU, Suzanne KLEINE, Mathieu RODRIGUEZ

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Micklaël FRAPPAT

**Secrétaire de séance:** Sebastien VIGOUROUX

**Objet: Amendement en faveur des langues de France  
Délibération n°2020\_041**

Monsieur le Maire indique que la réforme du lycée et du baccalauréat a un impact négatif sur les effectifs des élèves suivant un enseignement de l'occitan en Haute Garonne. Le rectorat de l'académie de Toulouse a relevé pour cette année une baisse de 20% des effectifs tous niveaux confondus.

En effet le nouveau baccalauréat pénalise les lycéens ayant choisi une langue régionale : le coefficient est 3 fois inférieur à celui des langues anciennes, ce qui représente 1% environ de la note finale. Également, les lycéens ayant choisi l'occitan ne peuvent plus bénéficier d'une deuxième option, contrairement aux latinistes et hellénistes qui peuvent cumuler deux enseignements facultatifs.

Malgré une forte mobilisation de la part de nombreux parlementaires et élus locaux ainsi que des fédérations de parents et d'enseignants, cette réforme n'a pas été encore amendée condamnant à court terme l'avenir des langues de France.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour l'amendement en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement. Il sera rappelé l'intérêt éducatif reconnu de l'enseignement de l'occitan et la nécessité de respecter l'article 312-10 du Code de l'Education, qui stipule que « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France (article 75-1 de la Constitution), leur enseignement est favorisé prioritairement, dans les régions où elles sont en usage ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** cet amendement.

Fait et délibéré à la mairie, les jours, mois et an que dessus  
A Greffeil, le 14 décembre 2020

Les Conseillers

Le Maire: Jean-Marc WAGNER  
Signé

